

SÉANCE DU 28 JUILLET 2014

Présents : ROUGEOT Pierre-Jean - FIS Catherine - GHORRA Nicolas - RAMEYE Joëlle - BARON Olivier - BOYER Coralie - BOYER Stéphan - DELAVault Yannick - GILLOTEAU Évelyne - MULLER Véronique - ORCIERE Marc - ROCHETEAU Françoise.

Absents représentés : LABONNE Serge (représenté par ROUGEOT Pierre-Jean)

Absents excusés : PETER Sophie - SÉGALAS Yvan.

Secrétaire de séance : MULLER Véronique.

IRRIGATION EAU BRUTE

Monsieur le Maire fait un topo sur l'importance de l'eau brute pour le territoire. Il présente la démarche lancée par la cave coopérative et invite Monsieur Didier BOYER, son président, à en expliquer les éléments. Monsieur Didier BOYER indique qu'1/3 des adhérents a répondu favorablement à l'obtention de l'eau brute. Il explique que cette démarche a pour but de demander à aqua domitia de desservir le secteur non pourvu, mais également à renforcer la ressource de l'asa belles eaux. Monsieur BOYER précise que les caves particulières ont également répondu favorablement à cette initiative. Monsieur le Maire, après avoir entendu la présentation des éléments du dossier, invite le Conseil Municipal à voter une motion de soutien à cette initiative. CM vote à l'unanimité.

COMPLEXE SPORTIF ET ASSOCIATIF Henri BEZIAT

Monsieur le Maire indique que ce projet de 350.000 € comprend :

- Etage bergerie : aménagement de l'étage en salle pour les associations,
- Salle Omnisports :
 - o aménagement de la mezzanine (remplacement du garde corps, création accès depuis l'extérieur...),
 - o création d'un agrandissement permettant de ranger le matériel afin de rendre à cette salle sa destination initiale,
- terrain de foot : rénovation de la pelouse,
- vestiaire foot : agrandissement des vestiaires.

CM adopte : 12 pour, 1 abstention (GILLOTEAU) concernant l'aménagement de l'étage de la bergerie.

ASSOCIATIONS

Club taurin : 400 €, Stade abeilhanais subvention 2014 : 1.800 €, Joyeuse Boule Abeilhanaise : 400 € + 60,50 € (trophée du Maire), culture et joie : 400 € et Comité des fêtes : 3.500 €. Monsieur le Maire indique que la subvention se décompose ainsi (2.000 € subvention 2014 (3.500 € - 1.500 € d'avance réalisée en 2013) et 1.500 € correspondant au paiement de l'animation musicale du 14 juillet pour les années 2014, 2015 et 2016. CM vote à l'unanimité ces subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) FERIA : Monsieur le Maire indique que cette manifestation s'est très bien passée, il laisse la parole à Monsieur DELAVault, Président de l'association, qui dit que tout s'est bien déroulé dans l'ensemble mais qu'il est nécessaire de régler certains détails.
- 2) 14 juillet : Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction concernant l'organisation de la manifestation.
- 3) Site internet de la Commune : Monsieur GHORRA présente plusieurs propositions, il détaille les éléments compris dans les prestations et propose de retenir l'offre de Crescendo pour un montant de 1.870 € HT. CM adopte à l'unanimité.
- 4) Jardinières : Monsieur GHORRA présente 3 devis : Jardiprotech 5.962,37 €, Comat et Valco 7.831,03 € et Discount collectivités 7.970,00 €. Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de Jardiprotech, CM adopte à l'unanimité.
- 5) Eclairage public : Monsieur GHORRA présente un devis pour le remplacement de 5 candélabres rue du Moulin-à-Vent avec les nouveaux modèles ; un des candélabres remplacés sera installé en face de la mairie à la place de celui qui est abîmé, les autres sur le cheminement piéton de la zac du belvédère. Le devis s'élève à 7.125,70 € CM adopte à l'unanimité.

- 6) Communauté de Communes : commission culture : Mme GILLOTEAU fait le point sur la programmation 2014/2015 et sur la convention à signer avec le Conseil Général. Commission communication : Mme ROCHETEAU indique qu'il va y avoir une refonte du site pour une meilleure lisibilité et présente les modifications qui seront apportées.
- 7) Chemin des Moulières : Monsieur le Maire indique que le cabinet Géometris a confirmé le bornage nord réalisé par Harmange, le mur de clôture de Monsieur BENESTON est donc réglementaire. Par contre, alors que le 1^{er} géomètre indiquait que le chemin communal n'était pas présent, Géometris le situe dans le fossé. Débat. Monsieur le Maire dit que si des personnes privées veulent lancer une procédure pour faire valoir un droit d'usage de passage, la mairie soutiendra cette initiative mais il tient à préciser que, vu qu'aucun terrain n'est enclavé, le juge peut de ne pas donner suite.